



## CODE DE DÉONTOLOGIE

### Chaque commissaire doit...

1. veiller aux intérêts de tous les élèves;
2. respecter les lois qui régissent la Commission scolaire;
3. être guidé par les énoncés de mission et de vision de la Commission scolaire et de l'école;  
Commission scolaire francophone du Nunavut
  - *Assurer l'épanouissement de l'éducation en français au Nunavut.*
  - *Les francophones rayonnent dans la société nunavoise et ailleurs grâce leur système d'éducation reconnu pour son excellence.*École des Trois-Soleils
  - *L'élève franco-nunavois se réalise pleinement et contribue, par sa culture francophone et son respect de la diversité, à enrichir la société du Nunavut.*
  - *L'école des Trois-Soleils vise la réussite scolaire et la construction identitaire en offrant à l'élève francophone de vivre des expériences d'intégration à la communauté.*
4. se familiariser avec les politiques et les pratiques de la Commission scolaire et les respecter;
5. exercer ses fonctions avec impartialité, intégrité et indépendance au meilleur des intérêts de la Commission scolaire;
6. déclarer tout conflit d'intérêt;
7. favoriser une atmosphère positive où on encourage chacun à contribuer et où on apprécie la contribution de tous;
8. appliquer les principes de la démocratie;
9. accepter la responsabilité des décisions prises;
10. ne jamais divulguer de renseignements confidentiels;
11. respecter la nature confidentielle de certaines affaires de la Commission scolaire et de l'école et les restrictions que cela peut entraîner tant en cours de mandat qu'après la fin de son mandat;
12. traiter le personnel avec respect et courtoisie;
13. utiliser les voies de communication appropriées lorsque des problèmes ou des difficultés surviennent;
14. promouvoir des normes élevées de pratique éthique au sein de la communauté scolaire;
15. participer avec assiduité aux séances du Conseil, aux comités sur lesquels il siège, aux colloques ou congrès où il est délégué;
16. recevoir une rémunération en conformité aux modalités établies par le Conseil des commissaires.

**Définitions**

Déontologie : Ensemble des devoirs qu'impose l'exercice de l'emploi ou de la fonction de commissaire dans ce cas-ci.

Intégrité : Honnêteté, incorruptibilité, ...

Pratique éthique : Fait référence au respect des valeurs morales du groupe, par exemple la solidarité face aux valeurs retenues par la Commission scolaire et par l'école dans leur plan stratégique et dans le projet éducatif.